NOM DU GROUPE.	NOMBRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	VALEUR en espèces.	TOTAL du groupe.	OBSERVATIONS.
			fr. c.	fr c.	
Mobilier de la ferme	6	charrues simples à 85 fr. l'une. .	510 »		
	2	charrues à avant-train à 115 fr. .	230 »		
	5	herses à 12 fr. 50 c.	62 50	802 50	
		etc.			
Chevaux.	2	jumens de 7 ans à 500 fr. l'une.	1000 »		
	9	chevaux, robe et âge divers à 300 f.	2700 »		
	2	poulains de 2 ans à 250 fr. . .	500 »	4200 »	
Bergerie.	9	râteliers doubles à 20 fr. . . .	180 »		
	6	beliers à 50 fr.	300 »		
	300	portières à 16 fr.	4800 »	5280 »	
		etc.		10282 50	

Ce tableau suffira, je pense, pour mettre chacun sur la voie qu'il convient de suivre. Quoiqu'il ne convienne pas, ainsi que je l'ai dit, de réunir en un seul groupe des objets peu analogues dans leur destination, il ne faut pas cependant toujours suivre cette indication dans le classement des valeurs. De quelque manière que l'on distribue aux différens comptes ou groupes les valeurs à inventorier, le résultat général et définitif sera bien toujours le même; mais on n'aura pas une idée précise des résultats partiels et spéciaux. Je n'approuverais pas, par exemple, un inventaire dans lequel la cabane du berger, les claies et ustensiles du parc, etc., seraient réunis au *mobilier de la ferme;* je préférerais les mettre à la charge du compte de la bergerie : et voici sur quelles raisons je fonde mon opinion. Les frais d'entretien du mobilier de la ferme sont et doivent être répartis entre les différentes récoltes; si l'entretien des ustensiles de porcherie, de bergerie, de laiterie se trouvaient englobés dans le mobilier de la ferme, les récoltes en seraient indûment chargées, tandis que les porcs, les vaches, le troupeau auraient leurs comptes respectifs bonifiés d'une somme qu'ils devraient supporter. Quand même il n'y aurait pas homogénéité de nature, je crois donc qu'il est plus rationnel de distribuer à chaque groupe la portion du mobilier qui n'est pas destinée à être répartie entre les diverses récoltes. Ce mode de fractionnement présente quelquefois des difficultés qu'il n'est pas facile de résoudre. Par exemple, à une exploitation rurale se trouve annexé le service des postes royales : les chevaux sont alternativement occupés sur la ferme et à la course; qui dira quelle portion des frais d'entretien des harnais, des râteliers, etc., sera supportée par les récoltes, quelle autre portion devra être à la charge du compte de poste? Il en sera de même si l'établissement agricole est confondu avec une entreprise de messageries, avec une tuilerie, une sucrerie, etc. Je ne crois pas qu'il soit possible, dans ces différens cas, de faire une répartition mathématiquement équitable des frais occasionnés par l'entretien et le renouvellement du mobilier. Quand on se trouve en face de semblables conjonctures, il vaut mieux n'avoir qu'un compte de mobilier, et confie à sa prudence le soin de déterminer quelle quotité doit être à la charge de chaque groupe.

Quoiqu'il soit facile à chacun de grouper les valeurs qu'il a à inventorier, je pense néanmoins qu'il ne sera pas inutile de faire connaître ici les objets qui viennent se ranger dans les principaux groupes.

Caisse. Ce compte comprend exclusivement les valeurs représentées par les espèces monétaires.

Effets à recevoir. On range dans ce groupe les valeurs qui sont en portefeuille, tels que billets à ordre, traites, obligations de banques, promesses, enfin toutes les espèces de papier-monnaie souscrits en faveur de l'exploitant.

Mobilier de la ferme. On inscrit sous ce titre tous les objets mobiliers dont les frais d'entretien et de renouvellement, ainsi que la rente, sont à la charge des récoltes. Les charrues, les chariots, très souvent les ustensiles de ménage, de granges, d'écuries, de greniers, de magasins; les harnais, les ameublemens et literies des valets y entrent comme partie essentielle.

Ménage ou *Provisions de ménage*, ou enfin *Dépenses de ménage.* Ce groupe représente toutes les provisions emmagasinées et destinées à être consommées par les gens de la ferme : le pain, la farine, le sel, l'huile, le porc salé, etc.

Animaux. Je ne conseillerai jamais à un cultivateur qui opère sur une échelle un peu importante, d'introduire dans son inventaire un groupe général pour tous les animaux qu'il possède. Il est préférable d'établir plusieurs catégories. Ainsi, il y aura, suivant les circonstances, un groupe spécial pour les *chevaux*, les *vaches*, les *bœufs de travail*, les *bœufs à l'engrais*, les *porcs*, les *moutons.* On pourra, suivant les renseignemens qu'on désire obtenir, fractionner encore ce dernier compte; ainsi, l'on aurait les groupes de *moutons fins*, *communs*, *métis*, *anglais*, *moutons d'engrais*, *moutons à laine*, *etc.*

Denrées en magasin. Je ferai pour ces valeurs la même observation que pour les animaux. On aura donc à l'inventaire un groupe spécial pour les *racines en magasin*, pour les *pailles*, les *foins*, les *grains en magasin;* et si l'on a une grande tenue, il ne sera pas sans utilité de fractionner encore quelques-uns de ces comp-